



# ROUÉ LIBRE à Saumur

Un guide pour  
profiter pleinement de sa bicyclette

# En selle !

Parce qu'elle correspond à un nouveau mode de vie, parce qu'elle est non-polluante et qu'elle participe à la qualité du cadre de vie... Mais aussi parce qu'elle est en adéquation avec notre Plan de sobriété énergétique saumurois, l'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur ont fait de la pratique du vélo une de leurs priorités. C'est ainsi que de nouvelles voies cyclables sont nées et que le service des Mobilités de l'Agglomération **ogalo** a étoffé son offre en proposant à la location de nombreux types de vélos pour satisfaire tous les besoins de mobilité des habitants sur le territoire.



# Les bonnes raisons de rouler à vélo

Le vélo se pratique à n'importe quel âge

Le vélo est bon pour l'environnement

Faire du vélo permet d'écouter la douce mélodie des oiseaux

La pratique du vélo augmente l'espérance de vie

Le vélo est bon pour la santé

Le vélo est favorable au maintien de la biodiversité et du climat

Le vélo permet d'être ponctuel

En ville, on circule plus vite à vélo

Le vélo pollue beaucoup moins que la voiture

Il n'est pas nécessaire d'avoir une condition physique particulière pour faire du vélo

Le vélo est un stimulant mental qui permet d'être éveillé et en alerte



# Un cycliste en sécurité



## → Le cycliste

- Porte un **gilet réfléchissant**, obligatoire la nuit hors agglomération
- Porte un **casque**, obligatoire jusqu'à 12 ans, recommandé ensuite
- Utilise un **siège enfant** adapté jusqu'à 5 ans

## Passible d'une amende :

- Ne tient pas son téléphone à la main
- N'utilise pas d'écouteurs, oreillettes, casque audio en roulant

## → La bicyclette

- Est équipée de **freins** avant et arrière
- Est équipée d'un **feu avant** jaune ou blanc et **arrière rouge**
- Est équipée de **catadioptr** blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les côtés et les pédales
- Est équipée d'un **avertisseur sonore**
- A des **pneus correctement gonflés**

## Pour renforcer votre sécurité :

- Avoir un **rétroviseur** (fortement conseillé)

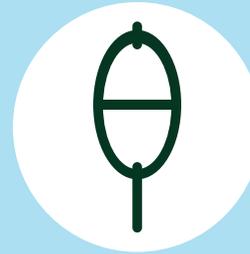


NB : Est considéré cycliste, une personne sur une vélo musculaire ou à assistance électrique

# Sécuriser son vélo

## → Mode d'emploi

Pour un arrêt de quelques minutes ou de plusieurs heures, il est recommandé d'attacher son vélo.



## → Où ?

Stationnez votre vélo dans un endroit fréquenté, prévu à cet effet pour dissuader tout voleur potentiel d'opérer. Les arceaux sont exclusivement réservés aux vélos. Ils sont interdits aux deux-roues motorisés.

## → Avec quoi ?

L'utilisation d'un antivol en U, plus solide, est recommandée. Évitez que l'antivol ne traîne à terre pour limiter toute tentative de destruction de la serrure.

La Fédération Française des Usagers de la bicyclette (FUB) teste les antivol du marché et tient un classement disponible sur [bicycode.org](http://bicycode.org).

## → Comment ?

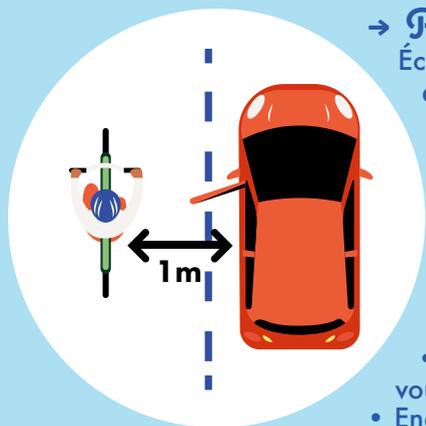
Attachez le cadre et la roue avant de votre vélo à un point fixe. Si vous attachez la seule roue avant, l'antivol est inefficace.

## → À noter

Le gravage est obligatoire pour les vélos neufs. Il est conseillé de faire graver le cadre de votre vélo avec un marquage Bicycode® (N° unique référencé dans un fichier national).

Ce dispositif facilite également la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police/gendarmerie. Il vous est aussi possible d'assurer votre vélo.

# Circuler à la base



## → Rouler

Écartez-vous d'au moins **1m des voitures en stationnement** : quelqu'un pourrait ouvrir sa portière sans faire attention. Dans une rue étroite, se mettre au milieu de la chaussée.

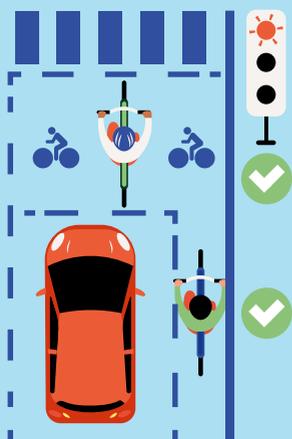
## → Tourner

- Jetez un coup d'oeil à la circulation derrière votre épaule
- Tendez votre bras dans la direction où vous souhaitez tourner
- Engagez-vous

## → Doubler

• À vélo, vous pouvez remonter une file de véhicules par la droite uniquement en présence d'une voie cyclable.

• Sans voie cyclable il est interdit de doubler par la droite (mais doubler par la gauche reste autorisé).

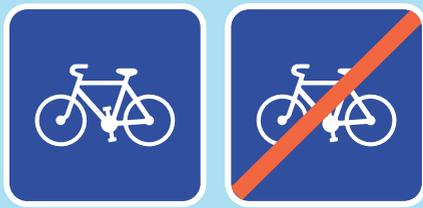


# Signalisation routière

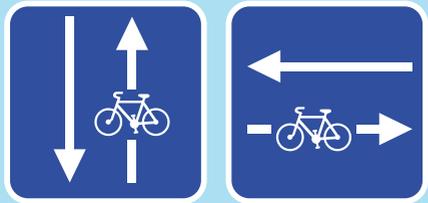
Forme	Couleur	Annoncé	Signifie
	Rouge et blanc	50 m en agglomération 150 m au dehors	Danger
	Rouge et blanc	À l'endroit	Ordre, interdiction ou prescription
	Bleu foncé et blanc	À l'endroit	Obligation
	Bleu foncé et blanc	À l'endroit ou avant en fonction des besoins	Indication
	Vert ou bleu	À l'endroit où il faut changer de direction	Direction



**Voie cyclable obligatoire**  
réservée pour les vélos et  
trottinettes électriques (début et fin)



**Voie cyclable non obligatoire**  
réservée pour les vélos et  
trottinettes électriques (début et fin)



**Double-sens cyclable :**  
voie à double sens pour les cycles  
et à sens unique pour les autres  
véhicules



**Accès interdit  
aux cycles**



**Danger :  
débouché  
de cycles**



**Tout droit / droite / gauche :**  
liste non exhaustive (8 panneaux existants)  
autorisation de dépasser le feu rouge,  
en cédant le passage aux piétons et  
aux véhicules qui bénéficient du feu vert



**Parking  
réservé  
aux cycles**



**Parking  
interdit  
aux cycles**



**Signalisation d'une voie verte :**  
réservée aux piétons, aux cavaliers  
et aux véhicules non motorisés  
(début et fin)



**Zone de rencontre :**  
priorité aux piétons ; double-sens  
cyclable (début et fin)



# Circuler à où se positionner dans le rond-point ?

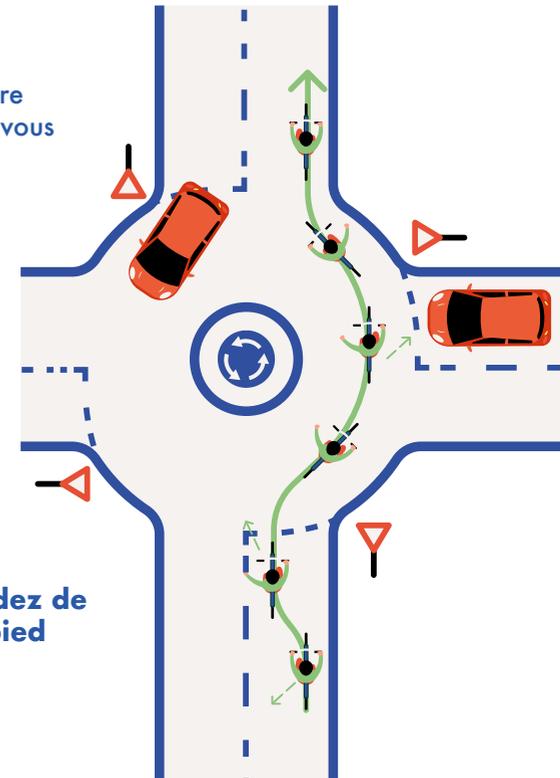
## → Le cycliste

Ralentissez et prenez votre place au centre de la voie pour rester visible et éviter de vous faire dépasser.

- **Giratoire à plusieurs voies**  
Restez au centre de la voie de droite.
- **Giratoire à une voie**  
Restez au centre de la voie.

Gardez le bras tendu à gauche tant que vous restez sur le giratoire et tendez-le à droite lorsque vous prenez la prochaine sortie.

**Si vous n'êtes pas à l'aise, descendez de votre vélo pour faire le chemin à pied grâce aux passages piétons.**



## → L'automobiliste

- **Ralentissez** pour ne pas être surpris par un cycliste déjà engagé.
- Laissez la **priorité aux cyclistes déjà engagés** (comme n'importe quel véhicule)
- **Restez derrière le cycliste** si c'est un giratoire avec une seule voie

**RAPPEL :** Dans un rond-point avec piste cyclable, contrôlez aussi l'angle mort de droite avant de prendre une sortie, afin de vérifier qu'il n'y a pas de cycliste (prioritaire sur la piste cyclable)

# Circuler à moins connu des autres usagers



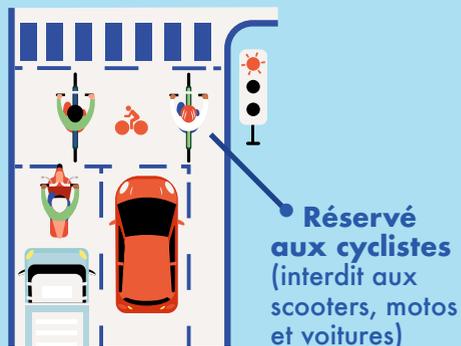
## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### → Le sas vélo

Au feu rouge, positionnez-vous devant les voitures dans le sas vélo.

#### AVANTAGES :

- Être vu pour démarrer en sécurité,
- Se placer du bon côté de la chaussée pour tourner
- Ne pas être coincé dans l'angle mort d'un poids lourd ou d'un bus



### → Le double-sens cyclable

Sens interdit pour tous les véhicules motorisés. Double-sens pour les cyclistes.

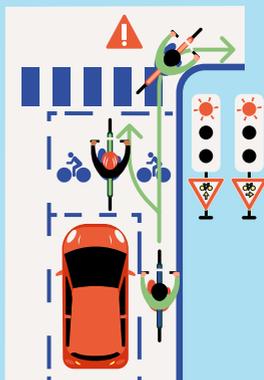
⚠ Attention aux véhicules et aux piétons arrivant par la droite, ils ne regardent pas toujours de votre côté !

Sens unique pour les véhicules motorisés. Double-sens pour les cyclistes.



### → Le tourne-à-droite, tourne-à-gauche et le file-tout-droit cycliste

Possibilité de tourner à droite, à gauche ou d'aller tout droit sans marquer l'arrêt au feu rouge à condition de céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons (panneau triangulaire pointe en bas).



# Circuler à la cohabitation

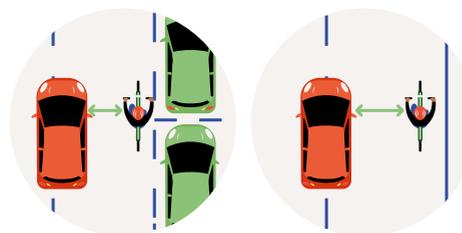


## VOITURE, CAMION, MOTO, SCOOTER...

Les cyclistes sont fragiles, partageons la route avec prudence et courtoisie.

RAPPEL : Il est interdit de klaxonner en ville, sauf en cas de danger immédiat.

### → Doubler



1m en ville et 1,5m hors agglomération (distance minimum)

### → Stationner

⚠ Ouvrez votre portière avec la main droite. Ce geste vous permet de jeter un coup d'oeil vers l'arrière pour vérifier qu'aucun vélo n'arrive.

RAPPEL : S'arrêter sur une voie cyclable est interdit car les cyclistes se mettent en danger pour vous contourner. Vous risquez 135€ d'amende pour stationnement très gênant.

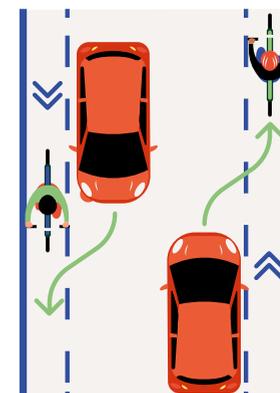
### → Au feu tricolore

Arrêtez votre véhicule avant le sas vélo dessiné au sol. Il est réservé uniquement aux cyclistes.

Vous risquez 135€ d'amende et 4 points de retrait sur votre permis pour non-respect de la ligne d'arrêt au feu.

### → Chaussée à voie centrale banalisée, dite «Chaucidou»

Les véhicules circulent dans les deux sens. Les cyclistes circulent sur les rives. Ils y sont prioritaires. Les véhicules empruntent la rive des cyclistes uniquement pour se croiser, en laissant la priorité aux cyclistes.



# Circuler à la cohabitation

## VOITURE, CAMION, MOTO, SCOOTER...

→ *Tourner dans une rue à sens unique*



Pour couper une rue à sens unique, regardez bien des deux côtés avant de vous engager : c'est peut-être un double-sens cyclable, indiqué par ce panneau.



→ *L'angle mort*

Ne roulez pas à côté d'un bus ou d'un camion. Vous êtes dans l'angle mort du chauffeur : **il ne vous voit pas, même à hauteur des rétroviseurs, vous êtes en danger.**

⚠ Maintenez un contact visuel avec le chauffeur via son rétroviseur pour éviter l'angle mort.

⚠ Avant de tourner à droite, le conducteur doit vérifier que la voie est libre, mais soyez prudent !

## VÉLOS & PIÉTONS

**Les piétons sont prioritaires sur les trottoirs et les passages piétons.**

Les enfants jusqu'à 8 ans peuvent circuler à vélo sur le trottoir, au pas pour ne pas gêner les piétons.



→ *Aire piétonne*

Les piétons sont prioritaires sur un espace tel que dans les zones de rencontres ou les rues piétonnes. La circulation à vélo est autorisée au pas. Mettez pied à terre si la densité de piétons est trop importante.



→ *Zone de rencontre*

Les piétons sont prioritaires, puis les vélos. La zone est ouverte à tous les modes de circulation avec une vitesse limitée à 20km/h.

# Circuler à et les EDPM\* ?

## TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, MONOROUES, GYROPODES, HOVERBOARDS :

En ville, les utilisateurs de trottinettes électriques doivent circuler sur les infrastructures cyclables, tout comme les engins de type hoverboard, monoroue électrique ou gyropode, sans dépasser 25 km/h et en respectant les distances de dépassement.

À défaut d'infrastructure, ils doivent circuler :

- Sur les routes limitées à 50km/h
- Sur les aires piétonnes en roulant au pas

Les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les autres usagers, doivent **appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.**

Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnaît les EDPM comme une nouvelle catégorie de véhicules et en définit le statut. Il fixe notamment leurs caractéristiques techniques, les règles de circulation et de stationnement et précise les sanctions en cas de non-respect de ces règles.

La création d'une réglementation dédiée par le décret du 23 octobre 2019 et modifié le 31 août 2023 permet de lutter contre les comportements dangereux observés, de promouvoir une utilisation responsable et plus sûre de ces engins et de retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons, et en particulier les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap, etc.



\*Engins de Déplacement Personnel Motorisés

# Circuler à les distances à Saumur



## Départ Mairie de Saumur

Gendarmerie	3,7 km
ZA Aubrières	3,5 km
Le Cadre Noir - IFCE	5 km
Aire de covoiturage	2 km
Base Nautique Millocheau	1,5 km
Commissariat	2 km
Cinéma	3 km
Mairie Bagneux	2,5 km
Mairie Dampierre	4,5 km
Mairie Saint-Hilaire-Saint-Florent	2,3 km
Hôpital	2,3 km
ZA Clos Bonnet	3,5 km
Gare SNCF	1,3 km
Pôle Balzac	1 km
Mairie Saint-Lambert-des-Levées	2,3 km

Retrouvez plus d'infos sur le site [www.ville-saumur.fr](http://www.ville-saumur.fr)



Pour les trajets jusqu'à

**5 kilomètres** en ville

le vélo est + rapide que la voiture



# Envie de se mettre au vélo ?

## → Vous souhaitez acheter un vélo

Plusieurs dispositifs d'aide existent avec ou sans conditions de ressources :

- Bonus Vélo de l'État
- Bonus Vélo de la région Pays-de-la-Loire
- Prime à la conversion des véhicules et bonus écologique : la prime à la conversion est éligible à la prime à la reconversion (vélo, vélo électrique, cargo, vélo adapté pour les personnes en situation de handicap) pour un montant maximum de 1500€.

- Aide financière 2024 de l'Agglomération Saumur Val de Loire à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (neuf ou occasion) auprès d'un professionnel :

→ Rendez-vous sur le site [www.saumurvaldeloire.fr](http://www.saumurvaldeloire.fr) / rubrique : se déplacer à vélo



## → Vous souhaitez louer un vélo

Impulsé par la **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**, **Ogalo à Vélo** est un service de location de vélo longue durée. Ogalo à Vélo s'adresse aux habitants et aux actifs de + de 18 ans\* du territoire. VAE simple, VAE cargo famille ou cargo logistique, VAE rallongé, vélo classique pliant ou non pliant... L'Agglomération Saumur Val de Loire vous offre 7 solutions pour tous vos types de trajets !

\*16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent.

**ogalo** à vélo

28, place de la gare de l'Etat, Saumur  
02 41 51 11 87  
[www.ogalo-saumurvaldeloire.fr](http://www.ogalo-saumurvaldeloire.fr)

## → Comment faire ?

- **Contactez le service Ogalo** à vélo au 02 41 51 11 87 ou en réservant en ligne sur : [reservation.ogalo-saumurvaldeloire.fr](http://reservation.ogalo-saumurvaldeloire.fr)
- **Souscrivez un contrat de location** d'une durée allant de 1 à 12 mois.
- **Fixez un rendez-vous pour récupérer votre vélo dans l'un des points de location** : à l'Agence Ogalo (à Saumur) ou dans les mairies d'Allonnes, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles ou Montreuil-Bellay.



## SAVOIR ROULER À VÉLO

• C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre **une formation de 10 heures répartie en 3 étapes**, encadrée par des professionnels.

- 1 • **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo
- 2 • **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- 3 • **Savoir rouler à vélo** : circuler en autonomie sur la voie publique

Cette formation est dispensée sur tout le territoire sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et par le biais des nombreux partenaires du programme « **Savoir Rouler à Vélo** », comme la Fédération Française de Cyclisme, la Fédération des Usagers de la Bicyclette ou l'Union Sport et Cycle qui mobilisent tous leurs clubs.

→ Lien vers le site du ministère : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

## → Vélo-école dans l'agglomération

• Vélo-école par le Pôle Cyclisme du Saumurois :



• Vélo-école assurée par Doué Anjou Cyclisme : [doueanjoucyclisme@gmail.com](mailto:doueanjoucyclisme@gmail.com)

• Vélo-école assurée par l'Athlétic Club Longué-Cyclisme :



## → Et aussi pour favoriser l'insertion et le Vivre Ensemble

• **Association Scoope**  
Apprentissage du vélo  
Contact : 02 41 50 14 28

• **Aspire**  
Dispositif Aspire mobil'IZI : location de vélo à 1€ par jour  
Contact : 02 41 40 25 50



# Stationner son vélo à Saumur

## → Stationnement

- Parc à vélos sécurisé à la gare SNCF de Saumur

Ce parc est accessible 24h/24 aux titulaires d'un abonnement SNCF nominatif (demande à faire par téléphone auprès de TER Pays de la Loire).

- Nombreux arceaux à vélos présents sur l'espace public

- Implantation de vélobox

Service de stationnement individuel sécurisé des vélos et des trottinettes sous forme de box d'une capacité de deux places chacun.

**17 vélobox sont installés à des emplacements stratégiques :** aires de covoiturage, arrêts de bus, équipements communautaires.

**Lieux :** Brain sur Allonnes, Brossay, Doué-en-Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Neuillé, Saint Martin de la Place, Saumur, Vernouille-Fourrier et Vivy



## → Accès transports en commun

- Train

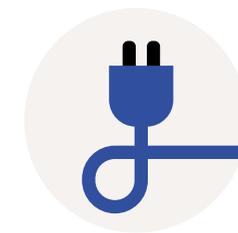
Le transport des vélos coûte 5 € dans les trains, sans réservation préalable et dans la limite des emplacements disponibles. Dans la gare et sur les quais, le vélo doit être tenu à la main. Pendant la période estivale, des wagons spécifiques au transport de vélo sont mis à disposition des cyclistes (Loire à Vélo). Plus d'infos sur [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

## → Aménagements cyclables

- Préparer son itinéraire avec l'application **Geovelo** à télécharger sur App Store ou sur Google Play
- S'informer sur les itinéraires de loisirs : [www.ot-saumur.fr](http://www.ot-saumur.fr)



→ Retrouvez les bornes de recharge vélo électrique sur



## → Vélo 100% électrique en libre service :

La SPL Mobilités Saumur Val de Loire, lance son service de vélos en libre-service : **Ogalo Cyclette** dans le but de développer l'utilisation ponctuelle du vélo en ville.

Véritable complément de l'offre de transport en commun, ce nouveau système de location de vélos en libre service offre une souplesse d'utilisation qui saura vous séduire ! 81 vélos à assistance électrique sont disponibles dans les **19 stations réparties dans toute la ville de Saumur**. Ils sont disponibles toute l'année, 24h/24.



**Petits déplacements, grande liberté**

19 stations à Saumur  
Avec ou sans abonnement

Nouveauté

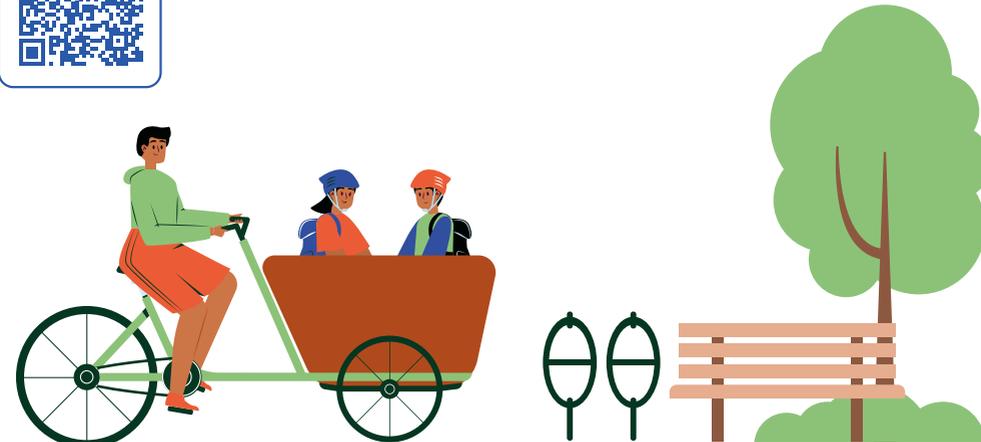
**ogalo cyclette**

**Vélo 100% électrique en libre service**

0,05€  
minute

Je télécharge l'application **ogalo** sur mon smartphone

SAUMUR VAL-DE-LOIRE ASSOCIATION





## Réalisation du groupe vélo du



Conseil  
des Sages

® Ville de  
SAUMUR

**JCI**   
Jeune Chambre Economique  
du Saumurois  
INCUBATEUR DE LEADERS CITOYENS

**SAUMUR**   
VAL DE LOIRE  
AGGLOMÉRATION

**ogalo**   
mobiles

démocratie@saumur.fr